BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

Règlement

Prix étudiant notaires 2026 - 2027

Le thème

Le thème retenu est : « **Construit et développe ton entreprise notariale** ». Le concours a pour objectif de sensibiliser les étudiants en droit notarial à la création et au développement d'une étude notariale implantée au sein d'un territoire déterminé.

Les dates

Le Prix Etudiant s'organise de la façon suivante :

- Date de lancement : lancement officiel lors du 122ème Congrès des notaires de France (30 septembre 2026 au 2 octobre 2026) ;
- Clôture : **vendredi 15 janvier 2027**. Les dossiers en version numérique devront impérativement être adressés avant cette date à l'adresse électronique suivante prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr ou sur la page dédiée de la plateforme Banque des Territoires ;
- Délibération du jury entre le 15 janvier 2027 et le 25 mars 2027.
- Remise des prix : 25 mars 2027 à l'Hôtel de Pomereu (75007 PARIS).

Les organisateurs

Le Prix Etudiant est organisé par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des dépôts et consignations) avec l'appui de :

- L'Institut National des Formations Notariales
- L'Institut National des Formations Notariales de Lille

Les participants

Le Prix Etudiant est ouvert aux seuls étudiants inscrits en formation DESN au sein d'un INFN et étudiants finalisant la formation de notaire issue de la précédente voie d'accès à la profession (*i.e.* avant la réforme de la formation).
Les participants devront candidater à titre individuel.

Le dossier

Son contenu :

Une étude de type *business plan* de 10 pages maximum illustrant la création, l'installation et le développement d'une étude notariale dans un territoire déterminé. Ce dossier pourrait être assimilé à celui présenter à un établissement bancaire pour l'obtention d'un financement, nécessaire à la réalisation dudit projet. Les membres du jury valoriseront les dossiers accompagnés d'une vidéo de présentation du projet.

Les éléments indispensables :

- Une analyse du territoire choisi ;
- Les modalités de détention de l'office (EI ou société) ;
- Un positionnement stratégique affecté à l'étude ;

Contact Banque des Territoires : prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr

- Les projections financières de l'office ;
- Une offre de services ;
- Une organisation (humaine et digitale) ;
- Une dimension innovante ;
- L'identification des solutions de financement et prestations offertes par la Banque des Territoires nécessaire au développement de l'office

Les modalités :

Le dossier sera adressé sous forme de fichier PDF par courriel à : prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr ou sur la page dédiée de la plateforme de la Banque des Territoires.

NB. Les dossiers ne répondant pas à ces critères ne pourront pas être retenus par le jury.

Le jury

Le jury sera constitué de cinq membres (ou son représentant dès lors qu'il appartient à la même institution) :

- Présidente de l'INFN,
- Directeur de l'INFN,
- Directeur de la Direction des Clientèles Bancaires,
- Banquier conseil de la Direction des Clientèles Bancaires,
- Directeur Régional de la Banque des Territoires.

Le jury se réunira au plus tard le 28 février 2027 pour analyser tous les dossiers reçus et sélectionnera le meilleur d'entre eux notamment selon les critères suivants :

- Réalisme économique
- Profondeur de l'analyse
- Maîtrise de l'écosystème économique du notariat
- Clarté et rigueur du raisonnement
- Qualité rédactionnelle
- Originalité de la conception ou aspect innovant

Le président du Jury procédera à une lecture des candidatures ; une seule sera retenue.
Le président du jury convoquera le lauréat à la remise de Prix pour courriel à la suite de la délibération.

Les dotations

Le participant sélectionné par le jury recevra :

- Une dotation en numéraire d'un montant de 1 000€ (mille euros) ;
- Un défraiement pour une prestation d'ordre professionnel (photographie professionnelle, formation de prise de parole en public, etc.) dans la limite de 500€ TTC (cinq cents euros) ;
- Un défraiement pour la venue à la remise de prix à l'Hôtel de Pomereu (75007) le 25 mars 2027 : hébergement et transport ;
- Une invitation au 123ème Congrès des notaires de France comprenant : l'entrée au congrès, hébergement pour une nuit pour une personne, le voyage en train/avion/taxi

Contact Banque des Territoires : prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr

selon ce qui sera décidé par l'organisateur en fonction de la proximité géographique du gagnant.

Contact Banque des Territoires : prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr

La communication et la promotion du prix

La pourra mettre en œuvre toute action de communication ou de promotion du Prix Etudiant tous supports et par tous moyens.
Les lauréats autorisent la CDC/Banque des Territoires, à titre gratuit, à utiliser leur nom et/ou prénom et les informations recueillies sur l'acte de candidature dans toute manifestation à des fins de communication ou de promotion notamment sur les sites Internet de la CDC / Banque des Territoires ou sur les comptes CDC/Banque des Territoires, dans tous communiqués et articles de presse, par tous moyens et tous supports, pour une durée d'un an à compter de leur candidature. Par ailleurs, les lauréats autorisent la CDC, à titre gratuit, à publier toutes les photographies, images et vidéos prises lors du Prix sur tous supports, en tous formats ainsi que par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, pour une durée d'un an à compter de leur candidature.

La protection des données personnelles

Dans le cadre du Prix Etudiant CDC/Banque des Territoires, un traitement des données à caractère personnel visant les candidats est mis en œuvre. Ce traitement est réalisé directement par la CDC/Banque des Territoires et est basé sur l'intérêt légitime de cette dernière. Il a pour finalité l'enregistrement et le suivi de la candidature de la personne visée ainsi que de garantir le bon déroulement du Prix. Les données ainsi collectées seront conservées pour la durée du Prix augmentée d'un délai de traitement raisonnable à son terme pour les besoins de communication. Ces données à caractère personnel sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des candidatures.
Conformément à la réglementation applicable, les candidats peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Les candidats disposent également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer leurs droits, les candidats peuvent :

- écrire à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Établissement de Bordeaux – 5 rue du Vergne – 33059 BORDEAUX CEDEX ou ;
- adresser un courriel

Contact Banque des Territoires : prix.etudiants-notaires@caissedesdepots.fr